

Organiser un baptême républicain

La célébration d'un baptême républicain (appelé également baptême civil) n'est prévue par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Ne s'agissant pas d'un acte d'Etat civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'Etat civil. Le certificat de baptême républicain remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Le baptême républicain ne peut pas créer de liens de droit entre l'enfant et les parrains.

Étape 1 : je constitue mon dossier

J'imprime et je remplis le formulaire de demande de baptême républicain :



DEMANDER UN DOSSIER DE BAPTÊME RÉPUBLICAIN - Pantin e-services

Je me munis des pièces suivantes (originaux et copies) :

- › L'acte de naissance de mon enfant.
- › Le livret de famille.
- › Les pièces d'identité des parents.
- › Les pièces d'identité du parrain et de la marraine.
- › Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Étape 2 : je dépose mon dossier



COVID-19 - DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE LA CRISE SANITAIRE, CERTAINES MODALITÉS DE TRAITEMENT DE DOSSIERS ONT ÉTÉ AMÉNAGÉES : le dossier d'organisation d'un baptême républicain pourra être déposé sous pli cacheté à l'accueil du centre administratif, dans la boîte aux lettres ou adressé par courrier à :

Pôle Population et Funéraire

tél : 01 49 15 10 10 ou 41 11

Centre administratif- 84/88 avenue du Général-Leclerc - 93507 Pantin Cedex.

Les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h, le jeudi de 13h30 à 17h

BON À SAVOIR

- > La présence du parrain et de la marraine est impérative le jour du baptême.
- > Vous pouvez aussi désigner un parrain et/ou marraine comme tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc

93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30